

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget communautaire : Comité mis excellence convention

Séance du 26 /11/2021

2^{ème} convocation

Délibération n° 56

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 12

Absents : 28

Votants : 12

- dont « pour » : 12

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 22 novembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le vendredi 26 novembre 2021 à 16heures.

Présents :

AMBDI Youssouf , MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, , MROIVILI Mouhamadi Moindjié, MDALLAH Anlamati, , SAID-SOUFFOU Soula, BOINA M'ZE Salim, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, Mohamed Zainaba,

Absents :

CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDALLAH Houssamoudine, , ABDOU Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH I Inchaty,

Secrétaire de séance : Mme MDALLAH Anlamati

Considérant que la promotion du territoire et le développement économique sont des priorités pour la 3CO,

Considérant le rôle que joue l'association Miss Excellence Mayotte *dans* :

- la promotion de la 3CO,
- la valorisation des acteurs économiques locaux,
- et la mise en valeur du patrimoine et des sites touristiques du territoire ;

Considérant le courrier de Madame la présidente de Miss Excellence en date du 22/09/2022 tendant à obtenir de la 3CO la signature d'une convention pluriannuelle portant financement de l'organisation de l'élection Miss Excellence sur plusieurs années dans le territoire intercommunal pour donner de la visibilité aux deux structures et faciliter l'organisation de cette manifestation ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De valider la convention cadre 2022/2025 portant financement de Miss Excellence Mayotte, ci-annexée.**
- **D'attribuer à cette association une subvention de 50 000 € par an entre 2022 et 2025,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte en vue de son application.**

**Fait et délibéré le 26/11/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO